

ATELIER CARTOGRAPHIQUE DE FÉCAMP

4 Juillet 2020 - SYNTHÈSE



1. NOTE D'AMBIANCE GÉNÉRALE

Lieu : Salle du CCAS,

Intervenants : Aude LAURENS (RTE), Damien LEVALLOIS (DREAL Normandie), Laetitia SAVARY (DREAL Normandie)

Animation : Dominique LEGUY et Gilles VRAIN (Membres de la CPDP Eolmernormandie)

Durée de l'atelier : 2h (14h30-16h30)

Participation

L'assistance était composée de 11 participants. Certains venaient de la région Normandie (Rouen, Le Havre), mais aussi de l'Île de France. La majorité des participants est industriel, a déjà assisté à une rencontre du parcours des connaissances de ce débat public et est intéressée par les enjeux de l'éolien, de l'énergie, de l'environnement et de la navigation.

L'atelier s'est déroulé dans un climat de travail appliqué. Les participants ont partagé leur avis personnel et échangé entre eux, pour mettre à l'épreuve leurs propositions de localisation. Ils se sont prêtés au jeu de la compréhension et de l'utilisation des cartes maritimes afin de transmettre leurs avis citoyens sur la localisation du futur parc éolien de 1 GW ainsi que sur des localisations favorables pour de futurs projets éoliens dans la Manche.

2. SEQUENCE INFORMATION ET EXPLICATION DES CARTES

Au cours de la présentation du débat public, du projet et des cartes, les participants ont posé des questions aux membres de la Commission et aux représentants de l'Etat autour de ces thèmes :

Q : Il existe une éventualité de plusieurs autres parcs dans l'éolien en Manche, comment poser la question de la planification ? Y aura-t-il un débat public à chaque nouveau projet éolien en mer en Normandie ?

Damien LEVALLOIS : Lors de ce débat, on pose la question de ce 4e parc et de commencer à réfléchir pour les suivants. Faut-il à la sortie du débat public arrêter tout projet de nouveau parc ? Ou juste autoriser pour un seul ? Ou pour plusieurs projets ? Dans ce dernier cas faut-il de nouveaux débats ou une concertation ?

Pour ce dernier point c'est à la CNDP de se prononcer. Nous vous posons surtout la question de l'opportunité de l'AO4 et d'éventuels futurs projets.

Q: En plus du périmètre préféré par l'Etat, avez-vous des zones concrètes, des emplacements de parcs choisis ou que vous préféreriez ?

Damien LEVALLOIS : Non l'Etat n'a pas déjà choisi des zones précises pour implanter des parcs. Il y a juste une zone de moindre contrainte.

Quand à nos préférences pour atteindre l'objectif PPE, elles seront dans l'arbitrage ministériel, mais avant ça nous souhaitons des éléments du débat public. Nous ne ferons rien avant la fin du débat. Ils ne feront ça qu'après le rapport de la Commission pour être concordant au maximum ou du moins bien justifié.

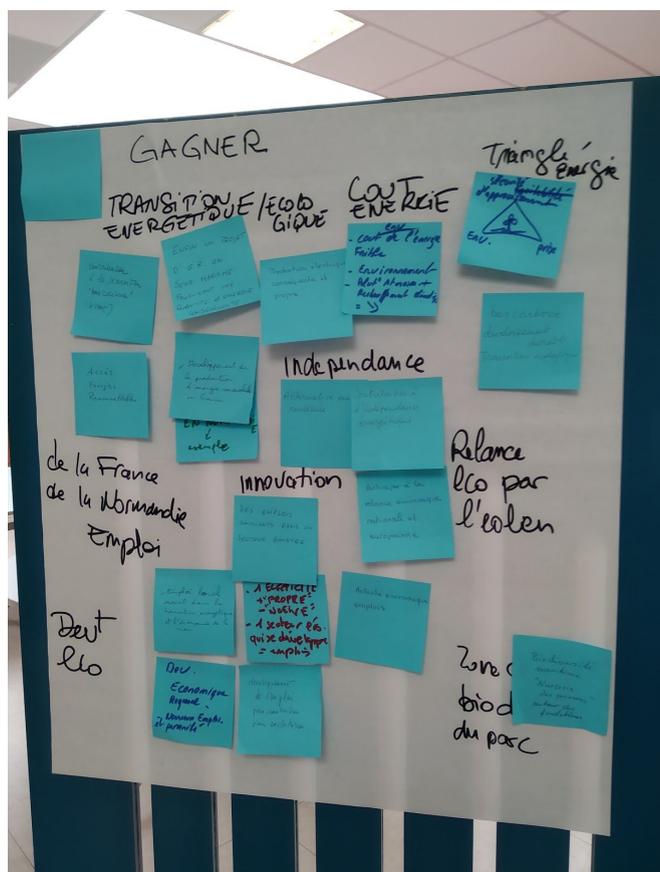
Q : Les cartes sur lesquelles nous décidons semblent passées, en effet avec le Brexit (par exemple) il y a aura sûrement une modification des heures de présence de la pêche. Il suffit d'éviter les routes maritimes et de choisir un emplacement très rapidement.

Damien LEVALLOIS : La zone sera choisie au plus vite car l'appel d'offres devrait être lancé à la fin de l'année d'après le calendrier prévisionnel. Les cartes seront donc encore d'actualité. Pour le trafic ce n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît, il n'est pas toujours très dense, pour la zone des navires qui rentrent à Antifer, ils coupent à 7 nautiques car ils sont remplis de matières dangereuses (le trafic est donc diffus).

3. SEQUENCE POINT DE VUE

Il était demandé aux participants de répondre à deux questions à travail un travail par table, puis mise en commun :

- Qu'est ce qu'il y aurait à gagner avec un nouveau projet ?
- Qu'est ce qu'il ne serait pas acceptable de perdre ?



Qu'est ce qu'il y aurait à gagner avec un nouveau projet ?

1. **Transition énergétique et écologique** : contribution à la transition bas carbone, production conséquente et enfin vraie ambition pour les EMR et les énergies renouvelables en général. C'est une alternative au nucléaire qui participe à notre indépendance énergétique.
2. **Coût de l'énergie et économie locale** : coût bas de l'énergie, participation à la relance économique française et européenne, développement économique régional, création d'emplois locaux
3. **Innovation** : énergie nouvelle, nouvelles compétences apportées à la région, création d'un secteur d'avenir
4. **Soutien à la biodiversité** : effet récif, pouponnière de poissons.

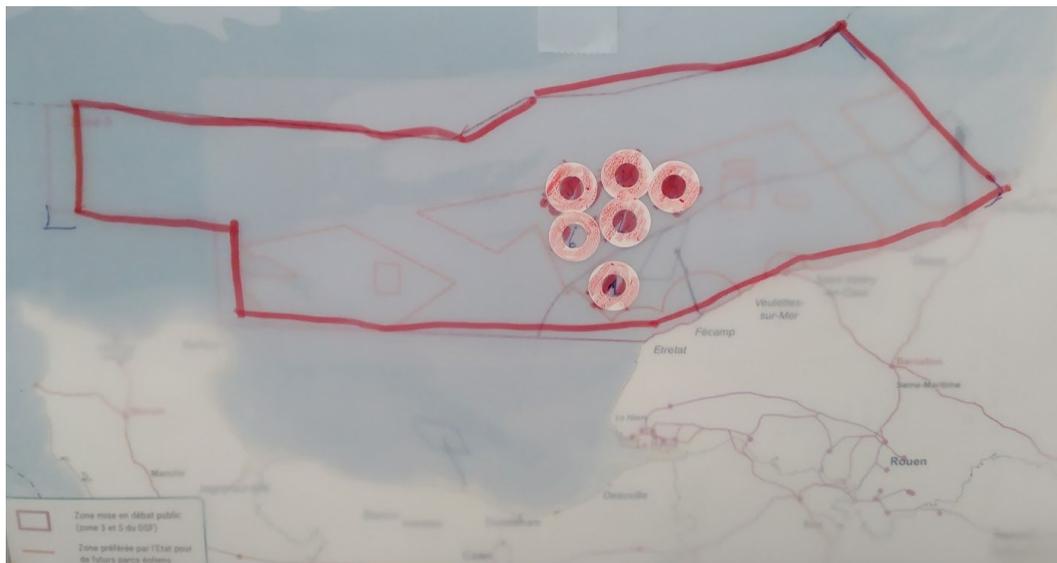


Qu'est ce qu'il ne serait pas acceptable de perdre ?

1. **Environnement** : Impacts sur la biodiversité et les milieux marins, aériens et terrestres (raccordement) à évaluer avant, et suivre pendant l'exploitation du parc et après son démantèlement.
Attention aux atteintes irréversibles à l'écosystème.
2. **Trafic maritime** de la Manche et **activité pêche** à garder intacts. Il faut garder sécurité et performance pour la Manche en tant qu'autoroute maritime.
3. **Dialogue** avec les acteurs concernés à maintenir tout du long jusqu'à la fin des travaux (ne pas laisser de vide entre le débat public et le début des travaux, en particulier).

4. SEQUENCE CONSTRUCTION DE SCÉNARIOS

Carte du citoyen 1



6 parcs sont proposés par ce citoyen.

Parc 1 Peu de distance avec la côte raccordement facilité grâce au parc existant

Parc 2 Pas d'activité militaire et proche du parc de Fécamp

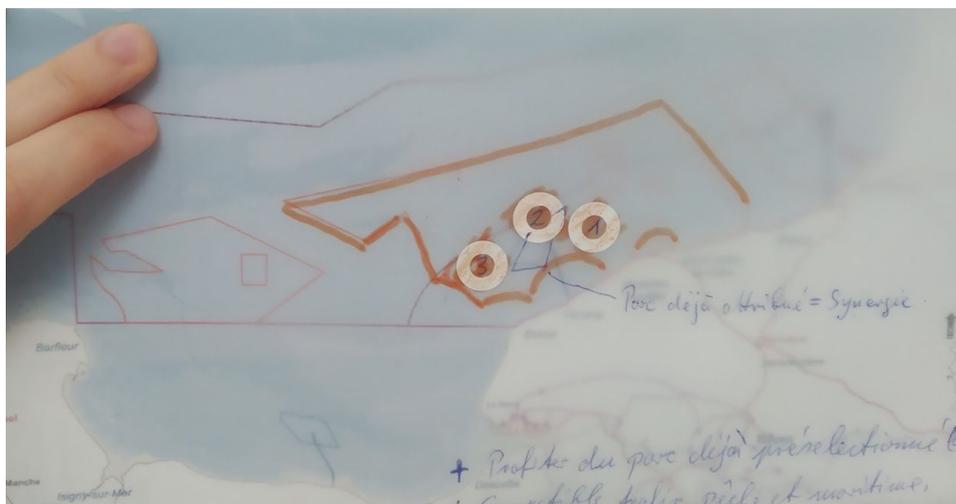
Parc 3,4,5 vitesse de vent plus intéressante, hors zone de protection environnementale, peu de mammifères et d'oiseaux

Cependant ces emplacements sont très fréquentés par la pêche, avec une rentabilité moyenne ou forte et il existe un trafic maritime moyen

Question : pourquoi ne pas utiliser la zone du Cotentin ? Car la distance paraissait trop éloignée pour le raccordement

Au niveau du raccordement avec le poste Seineville, la puissance sera-t-elle trop élevée ? Oui il serait trop mobilisé par le parc de Fécamp, il faudra construire un nouveau poste électrique.

Carte du citoyen 2



3 parcs situés assez proches de la côte du côté de Fécamp.

Synergie avec le parc déjà attribué face à Fécamp. Compatible avec le trafic maritime et les activités de pêche. Proximité avec le réseau de transport électrique existant de Paluel les lignes électriques qui seront libérées dans 10-15 ans pour être réutilisées pour transporter l'énergie de ce nouveau parc. Est proche des côtes dans la limite de l'acceptable, la nuisance visuelle n'est pas l'argument prioritaire. Par contre la nuisance sonore importante est à considérer.

Carte du citoyen 3



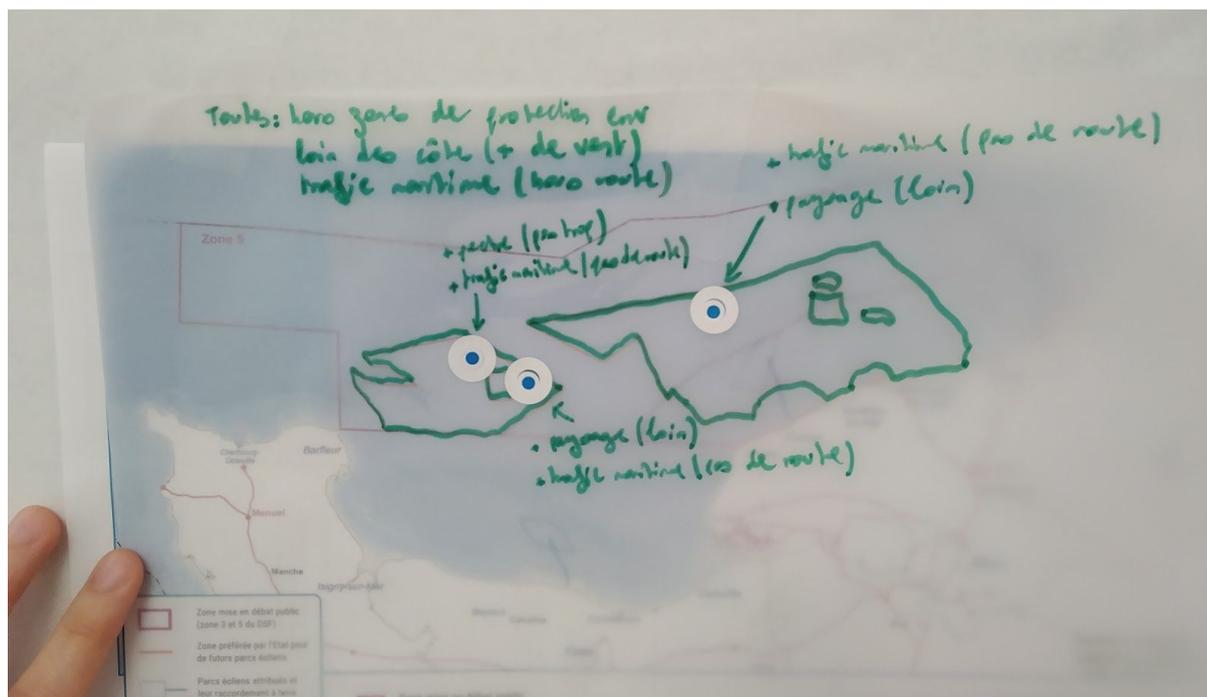
Les 3 parcs de la zone 1 sont généralement plus éloignés des côtes et évitent les contraintes. Pour le raccordement il n'y a pas de falaise.

Les 3 parcs de la zone 2 sont dans des zones très venteuses, il y a de la présence des pêcheurs mais la rentabilité est faible. On ne dérange pas le trafic maritime

Pour ce projet il faut privilégier le coût de l'énergie, et choisir uniquement des zones à fort potentiel, dans le rail maritime. On remet en cause la limite des 10M, on peut faire plusieurs parcs qui pourront être mis en concurrence de manière transparente ce qui n'est pas le cas

si on se base sur un parc existant. Commercialement ces parcs seraient donnés aux lauréats des précédents appels d'offres.

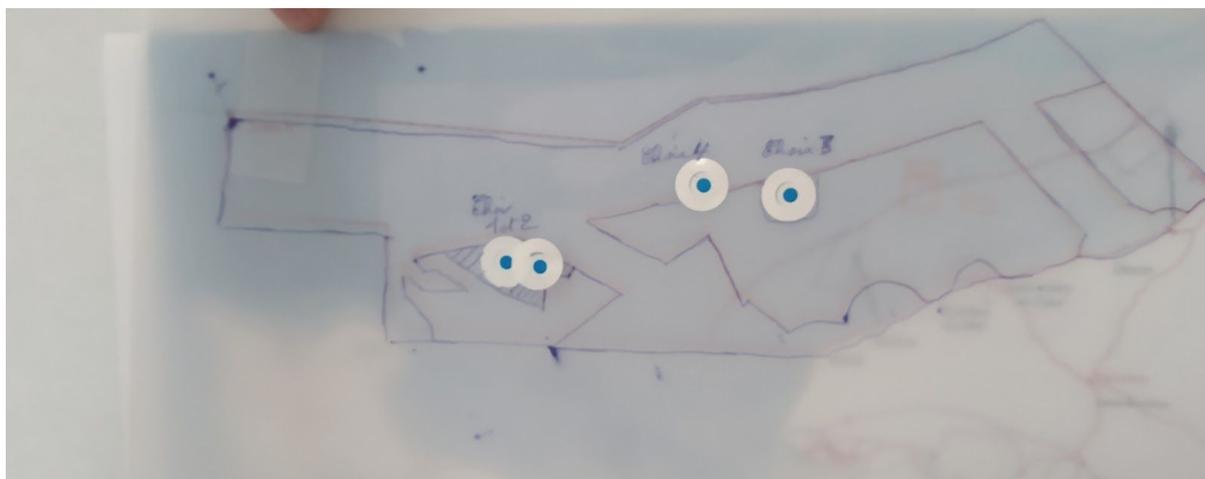
Carte du citoyen 4



- 2 parcs du côté de Cherbourg : Au large du Cotentin il y a moins d'activité de pêche. Il est éloigné des côtes, plus de vent, en dehors des routes de trafic maritime et des zones de protection environnementales. Celui le plus à droite est aussi relativement éloigné des côtes et aura peu d'impact paysager.
- 1 à la limite de la zone préférentielle face à Fécamp : Avantageux pour le trafic maritime (les routes ne passent pas là) et le paysage (éloigné des côtes)

Les trois parcs sont éloignés des côtes, plus de vent, en dehors des routes de trafic maritime et des zones de protection environnementales.

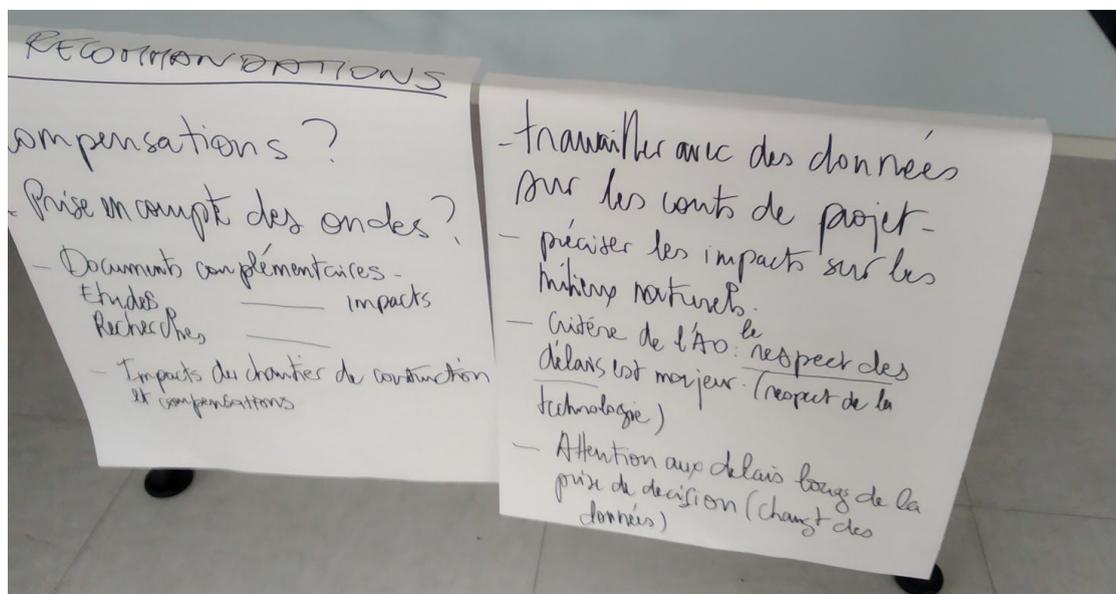
Carte groupe 1



4 parcs ont été retenus par les 4 participants de la table.

Moindre impact sur la pêche et l'environnement. Zone de vent fort et de faible profondeur (on peut poser facilement les éoliennes). Éloignement maximal des côtes (moindre impact paysager). Pour les parcs 1 et 2 de Barfleur, on pourrait les mutualiser, c'est la zone la plus appropriée car elle permet de nombreux projets intéressants (mutualisation) et évite le trafic maritime. Les autres emplacements sont plausibles mais moins rentables.

5. RECOMMANDATIONS FAITES À L'ÉTAT



1. **Ondes vibratoires** : Ondes vibratoires et leurs conséquences sur la faune à prendre en compte en particulier pour le calendrier des travaux.
2. **Etudes d'impact et recherches complémentaires** : Serait-il possible pour l'Etat de donner des critères quantitatifs sur la biodiversité, préciser les risques de perte de diversité dans une zone sans avoir à faire d'étude d'impact ?

3. **Compensations** : quelle réflexion a déjà été faite ? Y a t'il des acteurs qui sont déjà disposés à être compensés pour une réduction de leur usage de la mer ? Comment associer chacun à cette réflexion ?
Réponse de la DGEC : Stratégie de l'évitement, on fait un travail pour trouver des espaces plus précise en évitant au maximum l'impact sur l'environnement et les usages. Lorsqu'on choisira une zone, peut être que tout ne pourra pas être évité, on passera à la réduction (dialogue) puis à la compensation le cas échéant. A cette étape du projet on n'en est pas à la compensation.
4. **Calculs précis du coût du projet à chaque emplacement** : Une prochaine étape pourrait être d'associer aux cartes l'impact coût par zone (points forts et faibles de chaque carte). Quantifier pour attacher un argument financier à chaque localisation.
5. **Respect du délai de l'appel d'offres** : Dans le cadre de l'appel d'offres, respecter les délais de la PPE, pour les précédents parcs le calendrier a été fortement rallongé. Fécamp a une dizaine d'années de retard avec un non suivi de la technologie, en respectant les délais on pourra respecter la technologie.
6. **Prise de décision sur les cartes biaisée** : On s'exprime sur des cartes valables à l'instant T, peut être que dans 10 ans notre avis ou les cartes évolueront. Ne pas tarder avant de lancer l'appel d'offres et ne pas le faire durer des années.
7. **Quelle projection long terme ?** à partir du moment où les sites seront choisis, est-il pris en compte le fait que lorsqu'un parc sera démantelé on peut suggérer qu'il soit remplacé par de nouveaux équipements au même endroit ? On part sur plus de 25 ans ? La Durée de la concession devra être allongée car un parc a maintenant une durée de vie de 30 ans.

